

DEROULE PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE DE LA FORMATION AU PERMIS BATEAU HAUTURIER

- *Le permis hauturier est l'addition du permis bateau option côtière et de l'extension hauturière -*
- *Les cours du permis bateau option côtière et de l'extension hauturière peuvent éventuellement se suivre de manière simultanée.*
A l'inverse, les examens seront décalés : il faut d'abord obtenir le permis bateau option côtière pour se présenter à l'examen de l'extension hauturière -

1. Le permis bateau option côtière :

Le planning des sessions de cours et d'examens est le suivant:

- **cours théoriques obligatoires:** chaque vendredi de l'année de 14h à 18h (cours technique et code 2) et chaque samedi matin de l'année de 9h à 12h (cours de code 1) ; sauf 2^{nde} quinzaine de décembre et jours fériés.

Les cours sont à réserver depuis l'onglet "Nos Réservations" sur le site internet, une fois l'inscription effectuée.

Par ailleurs, un à deux samedis par mois, nous faisons une journée continue de cours théoriques qui regroupent les cours cités précédemment.

- **examens de code:** chaque lundi après-midi, (*mardi après-midi en plus l'été*) et jeudi après-midi de l'année (*sauf jours fériés et 2^{nde} quinzaine de décembre*). Il dure 20mn.

Il faut prévoir 2 dates pour l'examen de code : 1 date « fixe » et 1 autre « de réserve » en cas de surbooking administratif des Affaires Maritimes.

- **navigations:** tous les jours de la semaine du lundi au samedi de 8h à 18h (*sauf en décembre*); 2 à 3 sorties de 2h sont nécessaires généralement (*forfait jusqu'à 4 sorties, 50€ par sortie supplémentaire*).

Il faut **d'abord** venir en cours théoriques **puis** passer l'examen de code **pour** faire les navigations (dans cet ordre là).

Le paiement de la prestation de formation est possible depuis notre site internet avec Paypal.

A réception de votre paiement (*chèque(s), espèces, CB ou Paypal*), vous avez un an pour commencer votre formation.

En cas d'échec à l'examen de code, vous repayez 38€ de timbres fiscaux pour vous représenter au prochain examen (*délai d'attente 10 à 15 jours en moyenne*).

L'inscription aux différents cours se fait à réception du dossier administratif complet.

- Tous les cours sont obligatoires -



2. L'extension hauturière :

Nous formons à l'**extension hauturière** - (c'est un permis qui ne dispose d'aucune limite de distance de navigation maritime) pour **les titulaires du permis bateau option côtière français** (y compris pour des personnes qui ne sont pas de nationalité française mais titulaires d'un permis bateau option côtière français ou ancien permis A) **dans nos locaux** au 130 Corniche Kennedy 13007 Marseille.

Ce permis donne le droit de naviguer sur **des bateaux de plaisance uniquement** et d'une longueur de coque inférieure ou égale à 24m, sans limite de distance de navigation maritime, ni même de puissance motorisée.

Les sessions de formation ont lieu selon le choix suivant:

- soit la **session "nouvelle classique"**: 4 mercredis après-midis consécutifs d'une durée de 5h: de 15h à 20h.

- soit la **session intensive**:

Le planning est du mardi matin jusqu'au lundi suivant. Le rythme est prévu comme suit :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi consécutifs de 9h-12h et de 14h-17h

Les cours sont à réserver depuis l'onglet "[Nos Réservations](#)" sur le site internet, une fois l'inscription effectuée.

Chaque cours est obligatoire ; à défaut il sera rattrapé selon le planning du formateur à hauteur de 40€/h. Ce n'est pas un programme de formation à la carte. Le candidat au permis doit être disponible sur la totalité de la durée de formation.

L'examen dure 1h30 chaque dernier vendredi après-midi du mois. Il a lieu en général dans le bâtiment des Affaires Maritimes de Marseille.

Il y a 2 problèmes de navigation diurne et nocturne à résoudre sur la carte marine du SHOM 9999.

Il y a aussi un problème de marée à résoudre et un QCM court sur la météo, le matériel d'armement et le GPS.

Le **dossier administratif** à nous envoyer par mail ou courrier ou à nous déposer sur place aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Le **matériel pédagogique** obligatoire pour suivre la formation est consultable sur le lien internet dans la rubrique « les fournitures » ci-après :

<http://www.permissbateauemp.com/lecole-les+fournitures-158.html>